

Demande de première visite / Service du Docteur

Date de la demande :

Nom du demandeur :

CACHET DE L'ENTREPRISE

N° Adhérent :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

NOM Prénom	NOM de jeune fille	Date de naissance	⁽¹⁾ Code PCS-ESE	Poste de travail	Type de contrat (CDI, CDD, apprentissage...)	Date d'embauche	Poste à risques		
							NON	OUI	Si oui, indiquez le(s) numéro(s) de déterminants en vous référant au tableau ci-après

Déterminants en lien avec un Suivi Individuel Adapté (SIA)	10. Travailleur exposé aux agents cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques 1A ou 1B
1. Travailleur handicapé	11. Travailleur exposé aux agents biologiques des groupes 3 et 4
2. Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité	12. Travailleur exposé aux rayonnements ionisants (hors catégorie A)
3. Femme enceinte, allaitante, ou venant d'accoucher	13. Travailleur exposé au risque hyperbare
4. Travailleur de nuit	14. Travailleur exposé au risque de chute de hauteur lors des opérations de (dé)montage d'échafaudages
5. Travailleur de moins de 18 ans, non affecté à des travaux réglementés	15. Travailleur exposé à la manutention manuelle, port de charges > 55 kg
6. Travailleur exposé à des agents biologiques du groupe 2	16. Travailleur nécessitant une habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage
7. Travailleur exposé à des champs électromagnétiques dépassant la VLE	17. Travailleur nécessitant une habilitation électrique (travaux sur installations électriques)
	18. Travailleur de moins de 18 ans, affecté à des travaux réglementés
Déterminants en lien avec un Suivi Individuel Renforcé (SIR)	19. Travailleur exposé à des rayonnements ionisants de catégorie A
8. Travailleur exposé à l'amiante	20. Travailleur exposé à des risques pour lesquels l'employeur estime qu'un SIR est nécessaire
9. Travailleur exposé au plomb dans les conditions prévues réglementairement	

⁽¹⁾ La nomenclature PCS-ESE (Professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois Salariés d'Entreprise) sert aux entreprises du secteur privé à codifier la profession de leurs salariés dans les formulaires administratifs. Pour connaître cette nomenclature, veuillez suivre le lien suivant <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/pcs2003.htm>